



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25069301

TRIBUNAL DE L'EMMENT
DU HAINAUT

23 MAI 2025

DIVISION
Greffe

N° d'entreprise : **0458 504 647**

Nom

(en entier) : **MEGACERAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **rue du Grand Peuplier 1, 7110 STREPY-BRACQUEGNIES**

Objet de l'acte : **Démission, nomination**

EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2025:

...

Le conseil d'administration révoque les délégations de pouvoirs existantes qui ne seraient pas explicitement confirmées ici, arrête les nouveaux pouvoirs avec effet immédiat et nomme les nouvelles personnes habilitées à engager la société.

En vertu des articles 19 et 20 des statuts, le conseil d'administration délègue les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la société Megaceram SA (« la Société ») à partir de ce jour à Messieurs Jaïmé Cubo Soto, Ludovic Deliège pour poser tout acte de gestion journalière de la Société, y compris signer les déclarations aux autorités administratives et judiciaires tels que Registre de Commerce, Ministère des Finances, ONSS, Forces de Police, Poste.

En plus, le conseil d'administration désigne comme mandataires spéciaux dans les domaines spécifiés ci-après :

- a) Pour les opérations d'approvisionnement : pour les achats automatiques et pour les autres achats divers d'un montant maximum de 20.000 euros : Me Laura Lemaire
- b) Pour les opérations commerciales (hors contrats cadres) : Leila Kerai
- c) Pour les opérations et documents relatifs à l'administration du personnel (exception faite des contrats d'engagements, des avertissements ou des mises en congé) et des attestations aux organismes sociaux, Mathilde Gobert

L'ensemble des mandats repris ci-dessus sont exercés à titre gratuit.

Le conseil d'administration donne ensuite tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à la SRL BCPB dont les bureaux sont situés rue de la Banière 1F à 7190 Ecaussinnes, représenté par Sébastien Michaux en qualité d'expert-comptable certifié, afin d'assurer le dépôt au greffe du Tribunal et la publication au Moniteur belge de ces décisions.

Pour le conseil d'administration,

Michel LEMAIRE
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 MARS 2025:

...
...

RESOLUTION UNIQUE

Suite à la démission de Monsieur Davide SIGHINOLFI de ses fonctions au sein de la société MEGACERAM, l'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix :

-D'acter la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Davide SIGHINOLFI à partir de ce jour ;

-D'acter la nomination à partir de ce jour de Madame Olivia GROSSO, faisant élection de domicile au siège de la société en qualité d'administrateur, ici présente et qui accepte.

Son mandat se finira immédiatement après l'assemblée générale de 2027.

Le mandat d'Olivia GROSSO sera exercé à titre gratuit.

Le Conseil d'administration donne ensuite tous pouvoirs, avec faculté de substitution, à la SRL BUREAU COMPTABLE PATRICK BAUDREZ, dont les bureaux sont situés rue de la Banière 1 F à 7190 ECAUSSINNES, représenté par Sébastien MICHAUX en qualité d'expert-comptable certifié, afin d'assurer le dépôt au greffe du Tribunal de l'Entreprise et la publication au Moniteur belge de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 35, le procès-verbal étant approuvé et signé.

Le 13 mars 2025

Michel LEMAIRE
Administrateur